Ressources Géoméga inc.

Rapport de gestion

31 mai 2025

Table des matières

1. NATURE DES ACTIVITÉS 2
2. SOMMAIRE CORPORATIF 3
3. PERSPECTIVES DES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS 7
4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DES TECHNOLGIES DE TRAITEMENT 7
5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT 10
6. FAITS SAILLANTS FINANCIERS 15
7. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 18
8. SITUATION DE LA TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT 18
9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 19
10. ARRANGEMENTS HORS BILAN 19
11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS 19
12. INSTRUMENTS FINANCIERS 20
13. RÉGIME INCITATIF OMNIBUS 20
14. RISQUES ET INCERTITUDES 20
15. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS 24
16. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 26

Le présent rapport de gestion (le « Rapport de Gestion ») de Ressources Géoméga inc. (la « Société » ou « Géoméga ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mai 2025. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités de la Société au 31 mai 2025 préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Le Rapport de Gestion contient des énoncés d'ordre prospectif, non appuyés par des faits historiques. Les énoncés prospectifs expriment, à la date du Rapport de Gestion, les estimations, prévisions, attentes et opinions établies par la direction à l'égard d'évènements et résultats futurs. Les énoncés prospectifs exprimés dans le rapport sont raisonnables mais ils comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a donc aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts. Il pourrait aussi y avoir des différences importantes entre les résultats réels et évènements futurs et les prévisions formulées dans ces énoncés. Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats ou évènements diffèrent sensiblement des attentes actuelles exprimées ou suggérées dans ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique, les fluctuations des cours des métaux sur le marché, les risques liés à l'industrie minière, les incertitudes relatives à l'estimation des réserves minérales et les besoins additionnels de financement ainsi que la capacité de la Société d'obtenir ce financement.

De l'information supplémentaire sur la Société et ses opérations a été déposée électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au Canada (http://www.sedarplus.ca).

Abréviations	Période
T1-25	Du 1er juin 2024 au 31 août 2024
T2-25	Du 1er septembre 2024 au 30 novembre 2024
T3-25	Du 1er décembre 2024 au 28 février 2025
T4-25	Du 1er mars 2025 au 31 mai 2025
Exercice 25	Du 1er juin 2024 au 31 mai 2025
T1-24	Du 1er juin 2023 au 31 août 2023
T2-24	Du 1er septembre 2023 au 30 novembre 2023
T3-24	Du 1er décembre 2023 au 28 février 2024
T4-24	Du 1er mars 2024 au 31 mai 2024
Exercice 24	Du 1er juin 2023 au 31 mai 2024

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Géoméga est une société d'exploration et d'évaluation minière dont l'objectif est la découverte et la mise en valeur durable de gisements économiques de métaux au Québec. Géoméga s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et à se démarquer par son ingénierie innovante, l'engagement des parties prenantes et son dévouement à la transformation locale. Les actions ordinaires de la Société se transigent à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole GMA et sous le symbole GOMRF sur le marché OTCQB.

Alors que la société délaisse les énergies fossiles pour des sources alternatives d'énergie durables, Géoméga croit que le futur de l'énergie verte réside dans un des éléments de terres rares (« ETR ») appelé néodyme. Le néodyme revêt une importance vitale pour la production d'aimants permanents à haute performance utilisés dans une grande variété de moteurs électriques. La demande de tels moteurs est en constante croissance avec l'augmentation des initiatives en énergie durable tel que les véhicules électriques et hybrides et les éoliennes.

1. NATURE DES ACTIVITÉS (SUITE)

Innord Inc. (« Innord ») est la branche d'innovation de Géoméga et a été créée en mars 2015 pour optimiser la valeur de la technologie de séparation en facilitant son développement grâce à des investissements directs de partenaires financiers clés. Innord est une filiale en propriété exclusive de Géoméga qui détient tous les droits de séparation et les équipements de laboratoire. L'objectif principal d'Innord est de développer et de faire évoluer avec succès ses technologies exclusives. Toutes les initiatives de recherche et développement de Géoméga sont menées par Innord.

2. SOMMAIRE CORPORATIF

2.1 Vue d'ensemble de l'entreprise

Géoméga développe des technologies de traitement innovantes pour les industries métallurgiques et minières, qui comprennent des technologies d'extraction, de séparation et de recyclage des métaux en vrac, de base, précieux et critiques et stratégiques. Les principales technologies de Géoméga comprennent le recyclage intégré des réactifs qui offre un minimum d'effluents et une réduction des émissions de GES, l'extraction des métaux critiques, la récupération du fer, l'utilisation du CO2 et autres. Ces technologies sont ensuite appliquées à diverses matières premières et secondaires pour contribuer à réduire les rebuts issus des opérations minières et industrielles tout en valorisant les métaux qui s'y trouvent. Géoméga travaille sur plusieurs projets intégrant ces technologies dont entre autres le recyclage des aimants de terres rares, la valorisation des résidus de bauxite, l'extraction de terres rares à partir de minerais tels que la bastnaésite du projet Montviel, le traitement des minéraux sulfurés pour récupérer l'or, les métaux communs et en vrac à partir de minerais et de résidus réfractaires et plusieurs autres.

Les deux projets les plus avancés pour la Société demeurent le recyclage des aimants de terres rares ainsi que le traitement et la valorisation des résidus de bauxite. Le projet de recyclage des aimants est actuellement au stade de l'usine de démonstration. Ce projet sera mis en œuvre à Saint-Hubert, au Québec, et la Société a reçu plusieurs subventions au cours des dernières années pour soutenir ce développement. Le projet de traitement et de valorisation des résidus de bauxite est maintenant en phase pilote et est exécuté dans les installations de laboratoire de Géoméga à Boucherville, QC. Le projet a été financé par plusieurs subventions et partenaires de l'industrie de l'aluminium au cours des dernières années.

2.2 Usine de démonstration

Au cours du T4-25, la Société a fait le point sur la construction de l'usine de démonstration en continu de recyclage d'aimants à terres rares le 4 juin 2025. L'acquisition des équipements à long délai de livraison est désormais terminé et la plupart des équipements ont été réceptionnés, notamment le four et la station d'emballage. Les deux réacteurs principaux restants ont été expédiés en août. La conception des convoyeurs a été finalisée et commandée en juillet.

L'équipe d'ingénieurs a poursuivi ses travaux sur l'instrumentation et les vannes de l'usine, qui devraient toutes être commandées en août. Un sous-traitant externe travaille avec l'équipe de Géoméga sur le système de contrôle et d'automatisation qui sera ensuite intégré à l'usine. Les procédures de démarrage et de mise en service sont également en cours de préparation. La conception des supports de tuyauterie est en cours, tandis que la conception de la tuyauterie devrait commencer dans les prochains mois.

Tous les équipements de traitement qui ont été reçus ont déjà été assemblés, mis en place et sont en cours de mise à niveau et de fixation. L'installation des câbles électriques se poursuit dans toute l'usine. L'entrée électrique destinée à recevoir l'augmentation de l'alimentation électrique fournie par Hydro Québec a été achevée et la mise sous tension de la nouvelle ligne d'alimentation s'est déroulée avec succès. Toutes les unités utilitaires ont été reçues et leur installation et leur mise en service sont prévues dans les prochains mois. L'unité de refroidissement nécessite quelques réparations et modifications qui devraient également être effectuées au cours de la même période.

2. SOMMAIRE CORPORATIF (SUITE)

La demande de permis environnemental a été soumise et le dossier est actuellement en cours d'examen. Sur la base du calendrier actuel d'arrivée des équipements et des étapes restantes, la construction de l'usine devrait être achevée vers la fin de 2025. Les essais devraient commencer sur les différentes sections de l'usine dès que les autorités environnementales auront donné leur accord.

2.3 Technologie de traitement des résidus de bauxite

Au cours du T4-25, Géoméga et Rio Tinto ont fait le point sur la technologie le 16 avril 2025. Des détails sur chacun des trois circuits impliqués dans le processus et une mise à jour sur les travaux réalisés à ce jour ont été fournis.

Les essais pilotes pour les circuits C1 et C2 ont été achevés, ce qui a permis à Géoméga de produire un échantillon représentatif des résidus nécessaires à la mise en œuvre du circuit C3. Ces travaux sont prévus pour la fin de l'année 2025 et devraient s'achever en 2026. Au cours des trois dernières années, de nombreux essais à l'échelle du laboratoire, puis à l'échelle pilote, ont été réalisés afin de valider les principaux paramètres du procédé et de produire des échantillons tout au long du processus à des fins de validation et d'optimisation du produit. Rio Tinto a fourni à Géoméga une gamme spécifique de paramètres de pureté et de taille des particules qui ont maintenant été confirmés et validés avec succès par l'équipe de Rio Tinto.

Géoméga et Rio Tinto ont signé une prolongation de leur accord de collaboration afin de poursuivre les travaux sur le C3 dans le cadre du projet lancé en mars 2022. En parallèle, Géoméga et Rio Tinto ont commencé à planifier la prochaine phase pour C1 et C2 sur la base des résultats positifs obtenus à ce jour. De plus amples détails sur les prochaines étapes et l'usine de démonstration sur site seront fournis une fois l'accord finalisé.

Les essais sur banc et à l'échelle pilote se sont poursuivis sur des matières premières provenant d'autres raffineries d'alumine à travers le monde afin de démontrer la polyvalence de la technologie.

2.4 Technologie de valorisation des résidus de pyrrhotite

Le 24 septembre 2024, la solution technologique d'Innord a été sélectionnée parmi les lauréats du défi d'innovation en matière d'exploitation minière circulaire lancé par Vale Base Metals. L'objectif du concours était d'identifier des solutions technologiques novatrices pour améliorer la récupération des métaux et minéraux précieux contenus dans les résidus de pyrrhotite à faible teneur, un résidu issu du traitement des minerais sulfurés. La société attend que Vale commence les essais et recherche d'autres partenariats potentiels pour faire progresser cette technologie.

2.5 Financements obtenus

Nouvelles sources de financement

Au cours de l'Exercice 25, aucune option ni aucun bon de souscription n'ont été exercés, mais 4 854 667 bons de souscription et 500 000 options ont été exercés entre la fin de l'exercice et la publication des états financiers et du rapport de gestion, pour un produit total de 735 060 $.

2. SOMMAIRE CORPORATIF (SUITE)

En mars 2025, la Société a réalisé un placement privé de débentures convertibles non garanties (les « débentures ») pour un produit brut total de 2 022 762 $. Les débentures portent intérêt au taux de 12 % par an, payable annuellement, et viennent à échéance en mars 2028, à moins qu'elles ne soient converties plus tôt conformément à leurs modalités. Les débentures sont convertibles en actions ordinaires de la Société au prix de 0,12 $ par action à tout moment avant leur échéance, au gré du détenteur. Les débentures sont non garanties et subordonnées à toutes les dettes de premier rang actuelles et futures de la Société. La Société a engagé des frais de transaction de 28 535 $ dans le cadre du placement privé. Conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9, les débentures ont été évaluées comme un instrument financier composé et ont été scindées en :

- Une composante passif, représentant l'obligation contractuelle de payer les intérêts et le capital, et
- Une composante capitaux propres, représentant le droit de conversion du porteur.

Suivi des subventions reçues

Au cours des exercices précédents, la Société a également obtenu différentes subventions pour aider à financer ses activités de R&D :

Pour la subvention de 2,04 millions de dollars accordée par Next Generation Manufacturing Canada (NGen) pour la construction de l'usine de démonstration de recyclage d'aimants, les éléments suivants ont été comptabilisés dans les états financiers à ce jour :

	$
Paiements reçus (net des frais de financement)	623 920
Utilisé au 31 mai 2025	1 186 028

Pour la subvention de 493 K$ du Programme d'appui à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des métaux critiques et stratégiques, administré par le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM), visant le développement d'un procédé de recyclage d'acide chlorhydrique (HCl) provenant de plusieurs chlorures métalliques qui peuvent être utilisés pour la récupération des éléments des terres rares (ÉTR) et du scandium (Sc) à partir de sources multiples, ce qui suit a été enregistré dans les états financiers jusqu'à présent :

	$
Paiements reçus	244 264
Utilisé au 31 mai 2025	434 556

Pour le financement de 3 M$ du Programme de recherche, de développement et de démonstration sur les minéraux critiques (CMRDD) du gouvernement du Canada, administré par Ressources naturelles Canada (RNCan), pour la construction de l'usine de démonstration de recyclage d'aimants, ce qui suit a été enregistré aux états financiers jusqu'à présent:

	$
Paiements reçus	2 699 989
Utilisé au 31 mai 2025	2 076 553

Pour la subvention de 3 M$ du programme Technoclimat, administré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la construction de l'usine de démonstration de recyclage d'aimants, les éléments suivants ont été enregistrés aux états financiers:

	$
Paiements reçus	1 650 000
Utilisé au 31 mai 2025	2 128 027

2. SOMMAIRE CORPORATIF (SUITE)

Pour les subventions de 1,691 M$ de Technologies du développement durable Canada (TDDC) et du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec – Programme Innovation, pour le développement d'une technologie permettant de réduire les résidus de bauxite :

	$
Paiements reçus	1 232 947
Utilisé au 31 mai 2025	1 479 361

Pour la subvention de 400 K$ du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) pour le développement d'une technologie à l'échelle de laboratoire pour le traitement du gisement d'ÉTR Montviel :

	$
Paiements reçus	400 000
Utilisé au 31 mai 2025 (projet complété en octobre 2024)	400 000

2.6 Entente d'option sur la propriété Pomme

Le projet Pomme ETR (« Pomme »), aussi connu sous le nom de Montviel-Nord, est adjacent au nord du gisement Montviel ETR-Nb découvert par Géoméga en 2011. Au cours des dernières années, la propriété Pomme et la propriété Montviel étaient considérés comme une seule propriété. En 2023, les 2 projets ont été séparés afin d'optionner Pomme. La propriété Pomme comprend 55 titres miniers totalisant 3 052 hectares au 31 mai 2025 (43 des 55 revendications font l'objet d'un accord d'option).

Le 22 février 2023, la Société a conclu une entente avec MTM Critical Metals Limited (ASX : MTM, « MTM ») afin d'optionner la propriété Pomme.

Les termes de l'accord d'option avec MTM pour Pomme sont les suivants :

Tous les montants sont en AUD	**Paiements en espèce**	**Émission d'actions ordinaires**	**Travaux**
	$	**$**	**$**
Option pour une participation de 100%			
À la signature de la lettre d'intention (complété)	20 000	-	-
À la signature de l'entente finale (complété)	50 000	50 000	-
Au plus tard le 22 février 2024 (complété)	100 000	100 000	300 000
Au plus tard le 22 février 2025 (prolongé jusqu'au 30 novembre 2025) [1]	100 000	100 000	700 000
Au plus tard le 22 février 2026	-	-	1 000 000
Total pour une participation de 100%	**270 000**	**250 000**	**2 000 000**

1. Le 31 mars 2025, à la suite d'un avis envoyé par la Société pour l'expiration de la quatrième étape, une prolongation de neuf mois a été accordée à MTM en échange d'un paiement forfaitaire de 75 000 $. Ce paiement ne constitue pas un paiement optionnel. Toutes les autres conditions de l'accord de farm-in restent inchangées.

Conformément à l'accord, MTM accordera à la Société un NSR de 2 % sur la propriété et la Société accordera à MTM le droit de racheter à tout moment 1 % pour 1 000 000 $ AUD.

2.7 Entente d'option sur la propriété Montviel-Sud

En août 2023, 10 claims situés aux limites sud-ouest de la propriété Montviel ont été acquis par désignation sur carte et combinés à 10 titres de propriété existants pour former le territoire Montviel-Sud. Cette deuxième propriété divisée, totalisant 20 titres de propriété et 1111 hectares, a fait l'objet d'une option sur MTM en raison de son potentiel de minéralisation d'ETR-Nb.

2. SOMMAIRE CORPORATIF (SUITE)

Le 5 août 2024, MTM a envoyé un avis à la Société pour se retirer de l'accord d'option concernant cette propriété. Par conséquent, Géoméga détient toujours 100 % des droits sur cette propriété.

3. PERSPECTIVES DES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS

L'objectif de Géoméga est de développer des technologies de traitement et de les appliquer aux éléments de terres rares et à d'autres métaux critiques et stratégiques pour lesquels les technologies existantes ont de mauvaises performances environnementales (grande empreinte, consommation élevée d'acides, faibles taux de récupération, grandes quantités de rebut ou pertes de métaux précieux). Les différents projets de la Société sont à différentes phases de développement, mais comme beaucoup de ces technologies et applications possèdent des synergies, le rythme de progression de certains projets peut changer de façon significative. À terme, Géoméga cherche à appliquer ses technologies à des opportunités à fort potential économique et à les déployer à travers la construction et l'exploitation d'usines, l'octroi de licences à de grandes entreprises du monde entier ou une combinaison des deux, selon le projet.

Les activités prévues par la Société sont présentées ici et sont divisées en grands projets en cours.

Usine de démonstration de recyclage des terres rares

- Ingénierie des procédés de la conception du procédé en continu à poursuivre, uniquement si nécessaire
- Génie civil à poursuivre, uniquement si nécessaire
- Poursuivre les activités d'approvisionnement
    - Continuer à recevoir les services publics et les équipements de traitement
    - Commander tout équipement restant, si nécessaire
    - Vendre les équipements non requis issus de la conception du procédé par lots
- Poursuivre les activités de délivrance de permis environnementaux et municipaux
- Poursuivre les activités de préparation du site à l'usine de Saint-Hubert
    - Achèvement des travaux de génie civil restants (CVC, protection incendie, etc.)
    - Installation et mise en service des services publics
    - Installation et mise en service des équipements de traitement
- Divers tests complémentaires sur le procédé, les produits finaux, les sous-produits (au besoin)
- Approvisionnement en matières premières (activité toujours en cours)
- Discussions avec des acheteurs potentiels d'oxyde

Valorisation des résidus de bauxite

- Poursuivre les essais à l'échelle du laboratoire, la modélisation, la conception et l'optimisation des procédés à partir de charges provenant de diverses raffineries d'alumine à travers le monde.
- Mise en service de l'usine pilote et effectuer les modifications lorsque nécessaires
- Tests pilotes sur l'élément principal du procédé de transformation

Autres sources et autres métaux (ETR, lithium, graphite, hydrogène et autres métaux)

- Procédé de recyclage du HCl - commencer les essais à l'échelle du laboratoire
- R&D sur différents matériaux (rebuts miniers et industriels)

Corporatif

- Poursuivre l'embauche pour les postes clés selon les besoins.

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DES TECHNOLGIES DE TRAITEMENT

Pierre-Luc Lalonde, géo., une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, a supervisé et approuvé la préparation de l'information technique décrite aux sections 4.1, 4.2 et 4.3.

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DES TECHNOLGIES DE TRAITEMENT (SUITE)

4.1 Sommaire des dépenses sur la propriété Montviel

	Exercice 25	Exercice 24
	$	$
Acquisition et renouvellement	**924**	**-**
Exploration		
Salaires et charges sociales	361	-
Rémunération à base d'actions	1 329	727
Géologie	13 103	-
Matériel et fournitures	-	1 963
Frais généraux et administration	692	-
Taxes, permis et assurances	426	413
Total exploration	**15 911**	**3 103**
Évaluation		
Salaires et charges sociales	251 212	271 912
Frais professionnels	3 720	-
Matériel et fournitures	49 285	11 268
Frais généraux et administration	82 656	2 492
Amortissement des immobilisations corporelles	8 348	8 792
Total évaluation	**395 221**	**294 464**
Total des dépenses brutes d'E&E	**412 056**	**297 567**
Crédits d'impôt	(6 995)	(131)
Dépenses nettes d'E&E	**405 061**	**297 436**

La Société est propriétaire à 100% de la propriété Montviel, située à environ 100 km au nord de Lebel-sur-Quévillon et à 45 km à l'ouest de la Première nation crie de Waswanipi. La propriété Montviel comprend 96 titres miniers totalisant 5 333 hectares au 31 mai 2025.

La figure suivante montre les différentes propriétés de la région de Montviel :

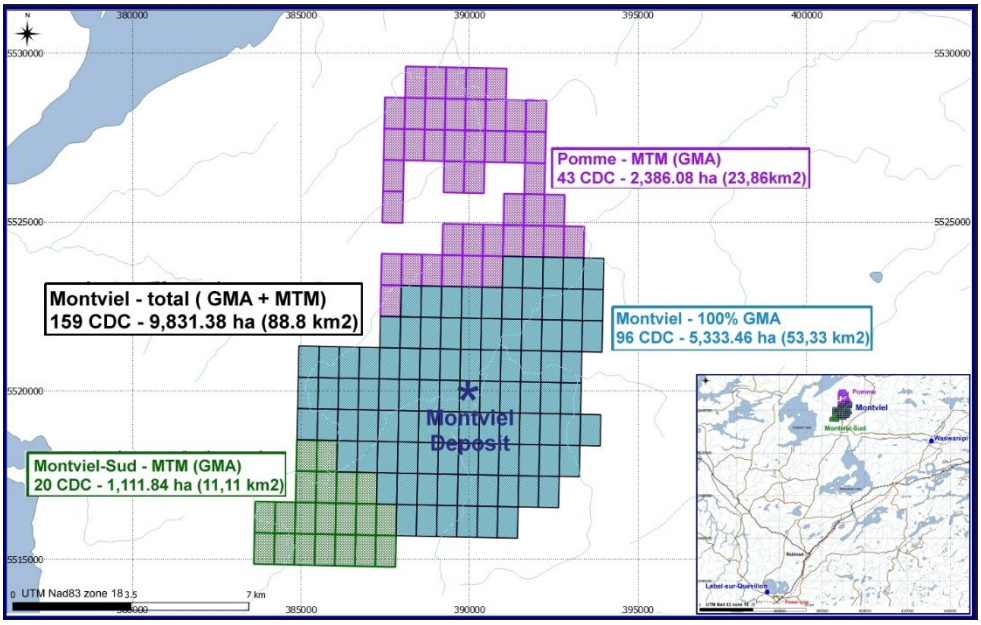

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE ÉPARATION (SUITE)

4.2 Géochimie environnementale

Plusieurs études environnementales sur Montviel ont été lancées entre 2012 et 2015. Diverses données ont été collectées jusqu'en 2017 par différents groupes de recherche. Aucun échantillonnage n'est en cours pour le moment. Les résultats de ces études pourraient être utilisés à l'avenir pour l'obtention de permis environnementaux et les études de base.

4.3 Étude économique préliminaire (« EEP »)

L'engagement corporatif au développement durable a dicté les paramètres opérationnels du projet Montviel suivants: i) scénario d'exploitation souterrain avec remblai en pâte, ii) réduction des réactifs devant être transportés par la route et iii) opérations électriques avec une ligne de courant à faible tension. Il aura fallu plus de 3 ans et demi de travaux et d'optimisation métallurgiques pour répondre à ces trois paramètres.

En 2015, le schéma des procédés de Montviel a été simplifié. La totalité de l'acide nécessaire pour l'hydrométallurgie sera générée sur le site avec l'insertion d'une unité de régénération d'acide en circuit fermé. De plus, deux ajustements physiques à l'étape d'enrichissement ont diminué significativement la masse de minerai se déplaçant à l'hydrométallurgie.

La Société continue d'évaluer le marché des terres rares et estime que le gisement de Montviel, avec la plus grande estimation de ressources de type bastnaesite 43-101 en Amérique du Nord, pourrait démontrer une économie solide basée sur sa technologie exclusive, même aux prix actuels du marché.

La Société continue d'optimiser et d'améliorer graduellement le schéma de flux. Avec le financement additionnel du MERN et le placement privé annoncé le 9 février 2022, un projet a été amorcé pour améliorer la technologie développée et brevetée en 2015 (voir communiqués du 29 avril 2015, mai 20, 2015 et 11 juin 2020) en intégrant les connaissances et l'expérience acquises lors du développement du projet de recyclage des terres rares et du projet des résidus de bauxite depuis lors.

Les principaux objectifs techniques à étudier dans ce projet sont :

- Suppression du circuit de flottaison
- Valorisation des sous-produits du fer
- Recyclage des principaux réactifs de lixiviation

La mise en œuvre réussie de ces objectifs simplifierait le processus d'extraction des terres rares et du niobium et pourrait réduire considérablement ses coûts d'exploitation. Les retombées économiques de ce projet comprennent :

- Réduction des coûts des réactifs chimiques
- Économies d'énergie en évitant le broyage très fin qui est nécessaire pour la flottation, la récupération de chaleur résiduelle dans les solides et d'autres ajustements
- Amélioration de la récupération totale des ETR grâce à la lixiviation du minerai entier
- Réduction des coûts de gestion des déchets et des résidus miniers
- Augmentation des revenus potentiels grâce à divers sous-produits

De plus, les impacts sociaux et environnementaux du projet sont tout aussi importants et permettront d'obtenir les permis requis dans le futur et de soutenir les communautés locales et la Première nation des Cris de Waswanipi. Les avantages environnementaux de ce projet comprennent :

- Réduction de la consommation d'eau
- Réduction des effluents liquides
- Réduction des volumes de déchets miniers solides
- Réduction de la consommation globale d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre pour la production d'ETR par rapport au schéma précédent
- Évaluation plus poussée de la possibilité de remblai en pâte

4. ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE VALIDATION DE LA TECHNOLOGIE DE ÉPARATION (SUITE)

Ces modifications continuent d'améliorer le procédé et rendent le projet de Montviel plus robuste économiquement, moins sensible aux fluctuations des prix des REO et plus respectueux de l'environnement en fermant la boucle de traitement.

Les résultats du projet serviront à compléter une Évaluation Économique Préliminaire (EEP) sur le gisement Montviel.

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Sommaire des dépenses

	Exercice 25	Exercice 24
	$	$
Salaires et charges sociales	1 164 993	1 045 805
Rémunération à base d'actions	123 494	43 672
Honoraires professionnels	60 701	607 667
Matériel et fournitures	299 497	197 128
Frais généraux et administration	177 665	253 707
Amortissement des immobilisations corporelles	186 391	115 443
Dépréciation des dépôts sur immobilisations corporelles	15 093	-
Dépréciation des immobilisations corporelles	71 379	108 131
	2 099 213	**2 371 554**
Crédits d'impôts	(145 050)	(51 653)
Dépenses nettes de R&D	**1 954 163**	**2 319 901**

5.2 Développement de la technologie de recyclage des terres rares

Dr. Pouya Hajiani, inventeur de procédés, ingénieur et CTO de Géoméga a supervisé et approuvé les informations techniques de cette section.

Géoméga développe des technologies innovantes pour l'extraction et la séparation des éléments de terres rares et d'autres métaux critiques essentiels pour un avenir durable. Axés sur les énergies renouvelables, l'électrification des véhicules, l'automatisation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, les aimants de terres rares ou néo-aimants (NdFeB) sont au centre de toutes ces technologies. La stratégie de Géoméga s'articule autour de la réduction progressive des risques de ses technologies innovantes tout en travaillant directement avec les principaux acteurs de ces industries pour recycler les aimants qui alimentent toutes ces technologies.

Géoméga a progressé dans l'ingénierie pour la construction de l'usine de démonstration qui utilisera sa technologie pour recycler les aimants de terres rares et produire des oxydes de terres rares. Le 1er octobre 2019, la Société a publié les résultats de l'étude Front-End Engineering & Design (« FEED »). La conception mise à jour a été mise à l'échelle afin de fonctionner sur un seul quart de travail de 8 à 10 heures. Grâce à cette augmentation du dimensionnement et à l'optimisation des processus par Géoméga, l'usine de démonstration pourrait atteindre une capacité de débit de 1,5 tonne par quart de travail, soit une augmentation de 50% par rapport à la conception initiale. Sur une base horaire, cela représente une augmentation de 4,5X.

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

Les travaux d'ingénierie à ce jour ont confirmé que la technologie de traitement développée par Innord, filiale de Géoméga, est techniquement réalisable et utilise des équipements prêts à l'emploi, ce qui facilite sa mise à l'échelle.

En septembre 2020, la Société a fourni une mise à jour des coûts en capital (y compris le fonds de roulement) pour l'usine de démonstration, qui sont passés de 3,2 M$ à 4,8 M$. Bien que le coût de l'équipement demeurât le même que celui présenté dans l'étude FEED, la Société a révisé à la hausse l'estimation pour la construction de l'usine et pour le reste des coûts d'ingénierie.

La Société a publié les résultats positifs des essais pilotes en janvier 2021 et une mise à jour technique a été fournie en juillet 2021. Les travaux progressaient par des ingénieurs externes et internes sur l'ingénierie détaillée. À l'automne 2021, la Société a commencé à embaucher des ingénieurs seniors supplémentaires dans diverses disciplines afin d'accélérer les travaux et de devenir totalement indépendante des firmes d'ingénierie externes pour l'ingénierie des procédés.

En mars 2022, la Société a publié la configuration initiale de l'usine de démonstration de recyclage des terres rares située à Saint-Bruno-de-Montarville, au Québec. Suite à la décision en avril 2023 de déménager l'usine de démonstration à Saint-Hubert, une refonte de l'aménagement a été initiée. Une étude environnementale de référence a été réalisée à l'usine de Saint-Hubert incluant l'installation de 3 puits d'eau de surveillance autour du site.

Avec une équipe d'ingénieurs élargie depuis la fin de 2021, Géoméga a pu progresser sur de nombreux aspects de l'ingénierie tels que la conception de procédés pour l'usine de traitement par lots, l'équipement et les emballages, les articles auxiliaires, la disposition et plus encore. Les commandes d'équipement ont commencé en mai 2022, tandis que la Société d'ingénierie externe BBA a été engagée en décembre 2022 pour achever la phase finale des activités d'ingénierie détaillée et de pré-construction. De mai 2023 à janvier 2024, les travaux ont porté sur des ajustements de procédé et d'aménagement de l'usine de Saint-Hubert. La mise à jour de la configuration 3D de l'usine a atteint environ 80 % d'achèvement. Divers équipements ont été achetés et reçus et plusieurs tests d'acceptation en usine (FAT) ont été effectués.

Depuis septembre 2023, l'équipe s'est consacrée à amener l'ingénierie à un niveau d'achèvement suffisant pour qu'elle puisse être proposée aux entrepreneurs en construction pour l'exécution et l'achèvement du projet de démonstration de recyclage des terres rares. L'approvisionnement a également progressé et divers articles ont été commandés tandis que d'autres ont été réceptionnés à l'usine de Saint Hubert au cours de cette période. En parallèle, les activités d'autorisation se sont poursuivies aux niveaux municipal et provincial. L'objectif était de pouvoir démarrer les activités de construction en février 2024. Après avoir fourni toutes les données demandées aux autorités gouvernementales, Géoméga a été avisée par la municipalité de Saint-Hubert, que la capacité du réseau d'égouts n'est actuellement pas en mesure de pouvoir accueillir les rejets d'eau de la tour de refroidissement qui devait être installée pour l'usine de démonstration. Après avoir examiné diverses solutions potentielles, Géoméga a dû entreprendre un changement de conception, passant d'un procédé de traitement par lots à un procédé de traitement en continu 24 heures sur 24, avec des équipements plus petits et une demande moindre en services publics, notamment en ce qui concerne les exigences de refroidissement. Malgré le changement à la conception, la capacité de production de l'usine de démonstration devrait rester inchangée, à 1,5 tonne de matières premières par jour. Plus de détails sur le changement de conception, y compris les avantages et les risques, sont présentés dans le communiqué de presse du 19 mars 2024. Après un examen approfondi des activités de construction requises et des modifications à la conception en cours, l'équipe d'ingénierie a pu sélectionner plusieurs éléments qui ne sont pas affectés par les modifications à la conception vers un traitement en continu.

Géoméga a retenu les services d'une entreprise de construction locale qui a commencé les travaux nécessaires en mars 2024. Les travaux de génie civil, notamment les nouveaux sols en béton, le système de drainage, le nouvel accès à l'eau, la mise à la terre, les renforcements structurels, les dalles en béton pour les équipements extérieurs et les infrastructures civiles permettant d'augmenter l'alimentation électrique de l'installation, ont été achevés en janvier 2025.

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

L'approvisionnement des articles à long délai de livraison a été en grande partie achevé et la majorité a été livrée en avril 2025. L'installation mécanique a commencé en même temps que d'autres travaux sur le site. La figure 1 montre l'avancement des travaux de l'usine de démonstration au 4 juin 2025. Les dernières informations sont disponibles à la section 2.2 ci-dessus.

Figure 1 : Vue de l'assemblage de l'usine de démonstration de recyclage des terres rares

5.3 Développement de la technologie de valorisation des résidus de bauxite

De grandes quantités de cette boue rouge caustique sont générées chaque année dans le monde, ce qui pose des défis environnementaux et de sécurité. L'entreposage des résidus de bauxite est un défi pour les raffineries d'alumine avec plus de 80 usines à travers le monde produisant actuellement de l'alumine à partir de minerai de bauxite. On estime que plus de 1,5 million de tonnes de résidus de bauxite sont générées chaque année et à mesure que la demande d'aluminium métallique augmente, la production de résidus de bauxite augmente également. En raison de la croissance démographique, bon nombre de ces usines sont maintenant situées à l'intérieur de zones urbaines, ce qui limite l'espace de stockage alors que les réglementations environnementales augmentent et menacent ces opérations. La fermeture de ces raffineries d'alumine pourrait entraîner la perte de milliers d'emplois et des millions de dollars de retombées économiques pour ces régions. Avec plus de 4 milliards de tonnes de RB stockées dans les résidus dans le monde, cette matière première représente une valeur potentielle de 400 milliards de dollars en métal qui pourrait être débloquée à l'aide de la technologie d'Innord.

Géoméga est d'avis que les RB présentent une opportunité idéale pour étendre la technologie d'extraction d'Innord. S'appuyant sur les atouts et la polyvalence de sa technologie, Innord cherchait à identifier les grands défis liés aux déchets industriels et miniers présentant les caractéristiques suivantes :

- Teneur élevée en fer (Fe) - dans les RB > 40 % Fe_2O_3
- Perte de métaux critiques et stratégiques dans les résidus (éléments de terres rares, scandium, titane et vanadium)
- Besoin de recyclage des réactifs et de réduction du volume des résidus

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (SUITE)

Les tests à l'échelle du laboratoire sur la technologie BR ont commencé en 2020. Le financement de partenaires industriels et de subventions gouvernementales en 2021 a aidé à achever les travaux initiaux à l'échelle du laboratoire et à amener le projet vers l'étape pilote. Le 31 mars 2021, Géoméga a annoncé un financement de 4 M$ pour une usine pilote de 24 mois et une étude de faisabilité de la valorisation durable et complète de la technologie de traitement BR. Le projet a été financé par Rio Tinto, TDDC, le gouvernement du Québec et Géoméga. Le projet pilote vise à démontrer l'évolutivité de la technologie tout en testant et en validant divers paramètres techniques avant de réaliser une étude de faisabilité.

Le 25 avril 2022, parallèlement à la technologie de RB, Rio Tinto et Innord ont convenu de commencer à évaluer diverses opportunités de monétisation des composés de fer produits par la technologie des résidus de bauxite (TRBI) d'Innord. Dans le cadre du projet de 12 mois, Innord s'est engagé à développer et à tester une technologie d'extension de la TRBI pour produire le produit souhaité qui sera ensuite évalué par Rio Tinto. La propriété intellectuelle développée à partir seulement de cette extension du projet appartiendra à Rio Tinto qui finance entièrement le projet. Innord recevra une redevance pour la technologie de base sous-jacente (TRBI) lors de la commercialisation de la technologie et de toute production de produits commerciaux. Les détails de l'accord entre Géoméga et Rio Tinto, y compris le niveau des redevances, resteront confidentiels.

Par rapport aux méthodes existantes (moins de 5 % des RB global sont utilisés aujourd'hui) et contrairement aux approches métallurgiques précédemment développées qui ne font que déplacer l'impact environnemental vers les effluents et/ou d'autres résidus, ne fournissent qu'une réduction de volume insuffisante ou n'ont qu'une viabilité économique limitée, le processus d'Innord a le potentiel d'offrir les avantages suivants :

- Réduction significative du volume de résidus (> 80 %)
- Minimiser les effluents en recyclant les principaux réactifs, ce qui réduirait à son tour les coûts d'exploitation et éviterait de créer d'autres flux de déchet
- Maximisation de la valeur des métaux disponibles, améliorant ainsi l'économie du processus, qui comprend :
    - Métaux traditionnels en vrac tels que Al et Fe
    - Concentrés de métaux stratégiques (ETR, Sc, Ti, V)

Les travaux en laboratoire à petite échelle se sont poursuivis tout au long de 2022 et 2023 afin d'étudier d'autres moyens de monétiser divers flux de produits. La conception et la sélection des équipements pour la phase initiale de l'usine pilote couvrant le cœur du processus de transformation ont été réalisées fin 2022 et en 2023. L'installation a débuté en janvier 2023 et la mise en service a commencé en août 2023. Les figures 2 et 3 montrent l'usine pilote de l'installation de Boucherville. Depuis lors, la mise en service, les essais et l'exploitation pilote se poursuivent progressivement et se poursuivront jusqu'à ce que l'ensemble de la technologie soit démontrée à l'échelle pilote. Des échantillons de produits sont prélevés selon les besoins pour la validation par les utilisateurs finaux et la validation globale de la technologie. L'usine pilote en continu devrait fournir plusieurs kilogrammes de matière provenant des principaux flux de produits, qui seront utilisés pour des essais par les utilisateurs finaux. Les dernières informations à ce sujet figurent à la section 2.3 ci-dessus.

Le 16 avril 2025, la Société a fourni une mise à jour technique sur la technologie et la confirmation par Rio Tinto des résultats positifs obtenus. La technologie est divisée en trois circuits consécutifs qui sont testés et mis à l'échelle individuellement. Un client raffineur peut obtenir une licence pour le circuit 1, les circuits 1 et 2 ou l'ensemble des circuits 1, 2 et 3, en fonction de la teneur des différents métaux présents dans ses résidus de bauxite et des objectifs de l'entreprise.

Le circuit 1 (C1) se concentre sur l'élimination de l'alcalinité et la production de plusieurs flux importants tels que le sodium, le calcium, l'aluminium et les produits siliceux. Ce circuit est responsable de 10 à 30 % de la réduction du volume des déchets.

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (SUITE)

Le circuit 2 (C2) traite l'extraction et l'élimination du fer. L'un des produits potentiellement très valorisables et essentiels est le minerai de fer de qualité DRI (fer réduit directement), une matière première ferreuse de haute pureté qui permet une production d'acier à faible teneur en carbone. Les circuits 1 et 2 sont responsables de plus de 70 % de la réduction cumulative du volume des déchets.

Le circuit 3 (C3) traite les métaux restants à haute valeur ajoutée. Géoméga développe actuellement un circuit rentable pour extraire et purifier un concentré de terres rares (REE) et un concentré de titane tout en régénérant et en recyclant le réactif. Le circuit 3 permet également d'obtenir d'autres produits potentiels, notamment du scandium, du gallium, de l'alumine et de la silice.

Chaque circuit dispose de son propre système de recyclage des réactifs, ce qui permet de réduire au minimum les effluents et de ne produire aucun déchet dangereux supplémentaire. L'un des principaux avantages de cette technologie est que plus de 95 % des principaux réactifs utilisés dans les circuits C1 et C2 sont recyclés, ce qui a un impact majeur sur les coûts d'exploitation du processus. La figure 4 ci-dessous résume la technologie de valorisation des résidus de bauxite.

Vous trouverez plus de détails sur la dernière mise à jour dans la section 2.3 ci-dessus.

Figure 1: Installation de l'usine pilote dans les installations de Boucherville

Figure 2: Installation d'une usine pilote dans les installations de Boucherville

5. ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (SUITE)

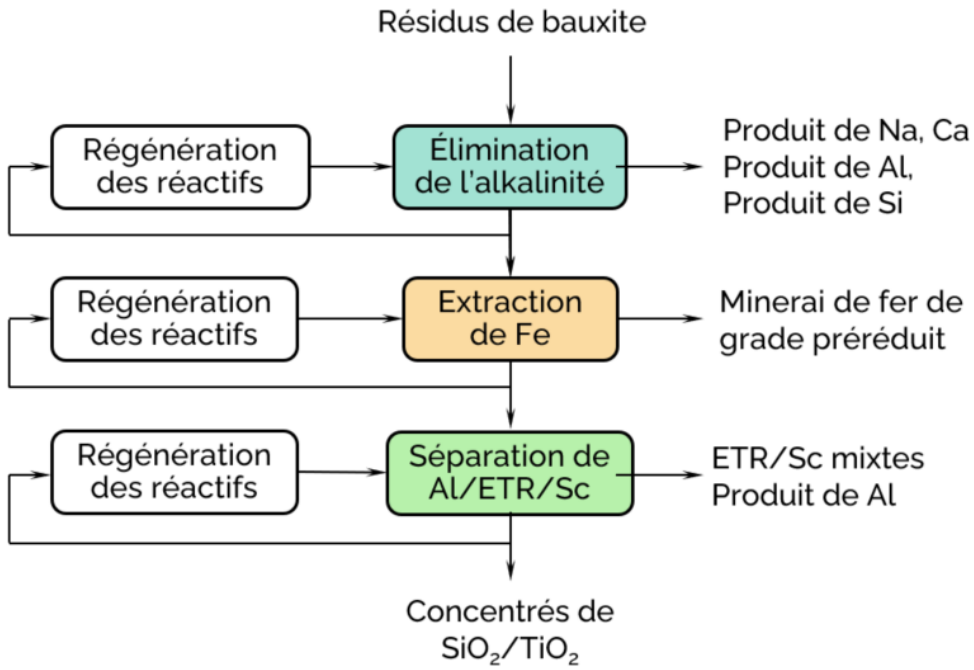

Figure 4 : Aperçu du processus de valorisation des résidus de bauxite

6. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Géoméga dispose d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 999 043 $ (1 021 043 $ incluant les placements à court terme) au 31 mai 2025 et d'un fonds de roulement de 1 039 660 $ (fonds de roulement de 2 451 511 $ au 31 mai 2024).

Au cours de l'Exercice 25, la Société a enregistré une perte nette de 2 584 724 $ comparativement à une perte nette de 2 022 401 $ au cours de l'Exercice 24. En excluant l'effet des fluctuations de la participation dans une entreprise associée, une perte nette de 2 416 152 $ a été réalisée au cours de l'Exercice 25, comparativement à une perte nette de 1 600 973 $ au cours de l'Exercice 24. Les principales variantes sont les suivantes :

- Dépenses d'exploration et d'évaluation, nettes des crédits d'impôt de 405 061 $ (297 436 $ pour l'Exercice 24). Il n'y a actuellement pas de travaux de terrain sur Montviel, mais Géoméga a effecué des essais à l'échelle du laboratoire afin d'améliorer son procédé d'extraction précédemment breveté dans le but d'en simplifier les opérations, d'augmenter la rentabilité et d'améliorer la durabilité. Des ressources supplémentaires ont été allouées à ce projet au cours de l'été et l'automne de 2024.

- Dépenses de recherche et développement, nettes des crédits d'impôt de 1 954 163 $ (2 319 901 $ pour l'Exercice 24). Les travaux sur le recyclage des aimants, les résidus de bauxite et d'autres technologies progressent. Pour plus de détails sur l'avancement de ces projets, veuillez vous reporter à la section 5.

- Salaires, avantages sociaux et rémunération à base d'actions de 722 050 $ (547 966 $ au cours de l'Exercice 24). Il n'y a pas eu d'augmentation des effectifs entre l'Exercice 2024 et l'Exercice 2025 dans le département administratif, mais la variation provient de la charge de rémunération à base d'actions de 297 926 $ (contre 119 400 $ pour l'exercice 2024) suite à l'émission d'options et d'autres attributions d'actions en janvier et novembre 2024.

6. FAITS SAILLANTS FINANCIERS (SUITE)

- Frais de déplacement, conventions et relations avec les investisseurs de 80 262 $ (113 191 $ pour l'Exercice 24). Un montant de 19 689 $ du solde de 2024 provient d'une rémunération à base d'actions attribuée à un consultant, qui a été entièrement acquise avant l'Exercice 25. Le solde correspond aux frais de déplacement liés aux conférences auxquelles Géoméga a participé au cours de l'Exercice 24. Les déplacements ont été moins nombreux au cours de l'Exercice 25, la Société s'étant concentrée sur la livraison et l'avancement de ses projets de recherche et développement.

- Honoraires professionnels de 307 765 $ (140 329 $ pour l'Exercice 24). Ses technologies étant plus matures et plus avancées, la Société a dépensé davantage en 25 pour le dépôt de brevets. Les frais d'audit et de fiscalité ont également augmenté au cours de l'Exercice 25, en raison d'une augmentation des activités, mais aussi de la nécessité de produire des rapports spéciaux pour certaines subventions. Enfin, avec l'agrandissement de l'équipe et l'augmentation des activités, la Société a eu recours à des services externes dans différents domaines, notamment les ressources humaines, l'architecture, l'ingénierie, etc.

- Dépenses de loyer de 131 351 $ (92 971 $ pour l'Exercice 2024). Au cours de l'Exercice 24, un ajustement a été effectué pour les impôts qui ont été réclamés rétroactivement. Cela représentait un crédit de 24 000 $.

- Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation de 148 615 $ (181 614 $ au cours de l'Exercice 24). En avril 2023, la Société a signé un nouveau contrat de location à Saint-Hubert et négocié son départ de ses anciens locaux à Saint-Bruno-de-Montarville. La Société a repris les deux baux jusqu'en septembre 2023 et a signé une entente avec le propriétaire des locaux situés au 1123, rue Marie-Victorin à St-Bruno-de-Montarville de quitter les locaux en échange d'une somme forfaitaire de 175 000 $, ce qui explique le gain net non récurrent de 171 242 $ lié au règlement d'un contrat de location enregistré dans l'Exercice 24.

- Subventions gouvernementales sur les dépenses d'opérations de 1 179 378 $ (1 768 247 $ au cours de l'Exercice 24). La Société a obtenu différentes subventions pour l'aider à développer ses technologies et les projets ont progressé, ce qui explique l'augmentation de ces deux catégories. Plus de détails sont présentés à la section 2.5.

- Revenus de recherche de 230 208 $ (464 188 $ au cours de l'Exercice 24). Innord mène un projet de recherche pour appliquer sa technologie à l'extraction de métaux critiques à partir du traitement des résidus de bauxite. Une partie du financement de ce projet provient d'un partenaire du secteur de l'aluminium. Les revenus de recherche sont comptabilisés sur la base de l'avancement estimé des projets.

- Revenus de placement de 32 383 $ (120 555 $ pour l'Exercice 24). La Société a moins de liquidités investies à mesure que la construction de l'usine de démonstration avance. De plus, les taux d'intérêt sur les CPG et autres placements à faible risque ont progressivement baissé au cours des deux dernières années.

- Revenu d'options sur les propriétés d'exploration et d'évaluation de 75 000 $ (162 399 $ pour l'Exercice 24). La Société a cédé deux propriétés au cours des dernières années. Bien qu'elle n'ait reçu aucun paiement à titre d'option au cours de l'Exercice 25, une prolongation de neuf mois a été accordée à MTM Critical Metals sur la propriété Pomme en échange d'un paiement forfaitaire de 75 000 $. Se reporter aux sections 2.6 et 2.7 pour plus d'informations sur les revenus tirés des ententes d'options.

6. FAITS SAILLANTS FINANCIERS (SUITE)

- Perte sur disposition d'immobilisations corporelles néant $ (56 581 pour l'Exercice 24). Cette perte provient de la vente d'un équipement au cours de l'Exercice 24 à la suite de la refonte du procédé de l'usine de démonstration de recyclage d'aimants. Les autres équipements qui ne seront pas utilisés dans la nouvelle conception ont été mis en vente et une charge de dépréciation a été comptabilisée en tant que dépenses de recherche et développement.

- Plus-value sur variation des investissements dans une société cotée de 288 583 $ (perte de 42 888 $ pour l'Exercice 24). La Société détenait des actions de MTM Critical Metals reçues dans le cadre des paiements d'options sur ses propriétés dans la région de Montviel (voir les sections 2.6 et 2.7). Les actions ont été comptabilisées à leur juste valeur et la Société les a vendues progressivement au cours de l'Exercice 25.

- Recouvrement d'un investissement dans une société associée de 7 828 $ (dépréciation de 346 893 $ au cours de l'Exercice 24). Étant donné que la juste valeur de l'investissement dans Kintavar était inférieure à sa valeur comptable au 31 mai 2024, une charge de dépréciation a été comptabilisée dans les états financiers afin de refléter sa juste valeur. Le cours de l'action de la participation au 31 mai 2025 est inférieur à celui au 31 mai 2024 (0,015 $ contre 0,025 $), mais la quote-part de la perte (176 400 $ pour l'Exercice 25) est supérieure à la variation de la juste valeur, ce qui explique la reprise.

- Recouvrement d'impôts différés de 96 912 $ (néant pour l'Exercice 24). Un recouvrement d'impôts différés a été comptabilisé avec la composante capitaux propres des débentures convertibles. Ce recouvrement représente l'avantage fiscal futur découlant de l'écart temporaire entre la valeur comptable de la composante passif des débentures convertibles selon les IFRS et sa base fiscale. La composante capitaux propres n'ayant pas de base fiscale, l'effet d'impôt différé correspondant est comptabilisé directement en capitaux propres.

6.1 Informations annuelles sélectionnées

	Exercice 25	Exercice 24	Exercice 23
	$	$	$
Perte opérationnelle	(2 765 851)	(2 114 404)	(1 657 379)
Autres gains	84 215	92 003	256 507
Perte nette et globale	(2 584 724)	(2 022 401)	(1 400 872)
Perte de base et diluée par action	(0,018)	(0,014)	(0,010)
Actifs totaux	7 680 224	7 918 277	9 364 697
Passifs non courants	(3 631 772)	(2 222 485)	(2 289 819)

6.2 Instruments de capitaux propres en circulation

	Au 19 août 2025	Au 31 mai 2025	Au 31 mai 2024
	Nombre d'actions	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions	148 756 188	143 401 521	143 401 521
Options d'achat d'actions	6 160 000	6 660 000	7 220 500
Unités d'actions différées	1 778 000	1 778 000	971 000
Unités d'actions restreintes	2 316 000	2 316 000	1 302 000
Bons de souscription	11 663 121	16 517 788	16 517 788
Débentures convertibles – Composante capitaux-propres	16 856 350	16 856 350	-
Actions – entièrement diluées	**187 529 659**	**187 529 659**	**169 412 809**

7. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les huit trimestres les plus récents :

	T4-25	T3-25	T2-25	T1-25
	$	$	$	$
Perte opérationnelle	(1 026 984)	(585 983)	(585 714)	(567 170)
Autres revenus (pertes)	(162 203)	328 660	(50 828)	(31 314)
Perte nette et globale	(1 092 375)	(257 323)	(636 542)	(598 484)
Perte de base et diluée par action	(0,007)	(0,002)	(0,004)	(0,004)
Total des actifs	7 680 224	8 310 793	7 500 196	7 225 683

	T4-24	T3-24	T2-24	T1-24
	$	$	$	$
Perte opérationnelle	(585 288)	(432 480)	(554 387)	(542 249)
Autres revenus (pertes)	(59 536)	338 677	(18 630)	(168 508)
Perte nette et globale	(644 824)	(93 803)	(573 017)	(710 757)
Perte de base et diluée par action	(0,004)	(0,001)	(0,004)	(0,004)
Total des actifs	7 918 277	7 987 924	7 422 497	8 520 013

Tel qu'indiqué à la section 1, la Société est toujours en phase d'exploration et d'évaluation de sa propriété Montviel et en phase de recherche et développement pour ses autres technologies de traitement des minéraux critiques. Bien que sa filiale ait généré certains revenus grâce aux revenus de recherche, la Société n'a pas encore commencé à générer des revenus à partir de son usine de démonstration, ce qui explique la perte nette à l'état des pertes nettes et globales

La perte d'exploitation a été relativement stable au cours des derniers trimestres, les activités étant axées sur la construction de l'usine de démonstration pour le recyclage des aimants de terres rares ainsi que sur la recherche et le développement en cours sur la technologie de valorisation des résidus de bauxite.

8. SITUATION DE LA TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mai 2025, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 999 043 $ (2 051 333 $ au 31 mai 2024). La Société disposait d'un fonds de roulement de 1 039 660 $ (2 451 511 $ au 31 mai 2024).

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités ainsi que ses programmes d'exploration et d'évaluation. La société gère sa structure de capital et l'ajuste en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, contracter de nouvelles dettes et acquérir ou vendre des droits miniers afin d'améliorer sa performance financière et sa flexibilité. Au cours de l'Exercice 2025, la Société a émis des débentures convertibles pour un montant de 2,022 millions de dollars. Le capital de la Société est composé de capitaux propres, dont les soldes et les variations sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'a aucune exigence en matière de capital à laquelle elle est soumise en vertu des règles extérieures, exigences réglementaires ou contractuelles, à moins qu'elle complète un placement accréditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En date du 31 mai 2025, la Société s'est engagée à verser les paiements minimaux futurs de capital et d'intérêts sur la dette comme suit:

	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	$	$	$	$
Créditeurs et frais courus (excluant salaires et vacances à payer)	834 359	-	-	834 359
Obligations locatives – Ententes contractuelles courantes [1]	313 174	599 928	-	913 102
Obligations locatives – Options de renouvellement futures [1]	-	734 287	3 120 181	3 854 468
Débentures convertibles	242 731	2 508 225	-	2 750 956
	1 390 264	**3 842 440**	**3 120 181**	**8 352 885**

1. Le montant présenté au passif de l'état consolidé de la situation financière est basé sur une durée prévue de 15 ans pour le bail de St-Hubert (incluant deux renouvellements de 5 ans).

10. ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

11.1 Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires :

- Un cabinet dont un administrateur était associé a facturé des honoraires professionnels s'élevant à 24 842 $ durant l'Exercice 25 (48 074 $ au cours de l'Exercice 24).

Hors du cours normal des affaires :

- Aucun dirigeant ou administrateur de la Société n'a exercé d'options ni participé à un placement privé au cours de l'Exercice 25 (1 250 000 options pour une valeur totale de 106 250 $ durant l'Exercice 24).

11.2 Facturation selon l'entente avec Kintavar

	2025	2024
	$	$
Salaires, avantages sociaux et rémunération en actions	2 946	4 312
Exploration et évaluation, net des crédits d'impôt	(15 080)	(1 863)
Recherche et développement, net des crédits d'impôts	-	(6 379)
Déplacements, conventions et relations avec les investisseurs	12 673	14 975
Administration	8 550	-
Loyer	11 100	11 100
Total	**20 189**	**22 145**

Au 31 mai 2025, il y avait un montant à payer à Kintavar de 7 770 $ (un montant à recevoir de 14 450 $ au 31 mai 2024).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

11.3 Indemnités en cas de fin d'emploi ou changement de contrôle

Certains contrats de travail entre l'équipe de direction et la Société contiennent des indemnités en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées à des membres de la haute direction avait eu lieu le 31 mai 2025, les montants à payer pour l'équipe de la haute direction auraient totalisé 380 000 $ et 1 160 000 $ respectivement. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques financiers résultant à la fois de ses activités et de ses investissements. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation. Les principaux risques financiers et les politiques financières en la matière sont décrits dans les états financiers annuels consolidés du 31 mai 2025, à la note 25.

13. RÉGIME INCITATIF OMNIBUS

L'objectif du Régime Omnibus est de servir d'incitatif pour les administrateurs, les dirigeants, les employés et les fournisseurs de services qui seront motivés par le succès de la Société ainsi que de promouvoir la propriété des actions ordinaires de la Société par ces personnes. Il n'y a pas d'indicateur de performance lié à la rentabilité ou au risque lié au plan. Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour émission aux termes des attributions d'Options octroyées dans le cadre du Régime Omnibus ne doit pas dépasser 8 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, à tout moment. En ce qui concerne les UAD, les UAI ou les UAR, le nombre total d'actions ordinaires réservées pour émission aux termes d'Attributions ne doit pas dépasser 5 000 000 d'actions ordinaires.

14. RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société est très spéculatif et comporte de nombreux et importants risques. Ces investissements ne doivent être effectués que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer ces risques et qui n'ont pas besoin d'une liquidité immédiate de leurs investissements. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque qui ont eu et qui pourraient à l'avenir avoir une incidence sur la Société et sa situation financière.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

14.1 Risque lié à la volatilité des marchés financiers

Ces dernières années, les marchés boursiers ont connu un niveau élevé de volatilité des prix et de volume et les prix du marché des titres de nombreuses entreprises ont connu d'importantes fluctuations de prix qui ne sont pas nécessairement liées à la performance d'exploitation, la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces fluctuations ne continueront pas. On peut s'attendre à ce que, nonobstant toute réussite potentielle de la Société dans la création de valeur d'actifs, de revenus potentiels ou de flux de trésorerie, le cours de l'action de la Société sera soumis à l'évolution du marché en général, et que la valeur des actions ordinaires de la Société sera affectée par une telle volatilité.

14. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

En raison de cette volatilité extrême des marchés, les investisseurs se détournent des actifs qu'ils considèrent comme étant risqués pour se tourner vers ceux qu'ils perçoivent comme l'étant moins. Des sociétés comme Géoméga sont considérées comme des actifs à risque élevé et leurs titres sont hautement spéculatifs. Étant donné la volatilité des marchés et le faible niveau de confiance des investisseurs, il peut être difficile pour la Société d'accéder aux marchés financiers pour réunir les capitaux dont elle aura besoin pour financer son niveau actuel de dépenses.

14.2 Risque de dilution des actions ordinaires

Pendant la durée de vie des options d'achat d'actions, des bons de souscription, des débentures convertibles et des droits d'échange d'actions, les détenteurs ont la possibilité de bénéficier d'une augmentation du prix de marché des actions ordinaires résultant en une dilution des actionnaires dans l'intérêt de la Société. Les détenteurs peuvent exercer ces titres à un moment où la Société aurait peut-être été en mesure d'obtenir du capital nécessaire grâce à une offre de titres à des conditions plus favorables que celles prévues par les droits de circulation. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires sur le marché, si tous ou une partie de ces droits en circulation ont été exercés, et l'éventualité que ces actions supplémentaires pourraient être vendues, pourrait avoir un effet de dépréciation sur le prix des actions ordinaires.

De plus, la Société aura besoin de fonds supplémentaires pour financer la poursuite de travaux d'exploration et initiatives en recherche et développement. Si la Société réunit des fonds supplémentaires en émettant des actions supplémentaires, ce financement pourrait avoir un effet dilutif sur les participations des actionnaires de la Société.

14.3 Risque lié aux conditions de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur des ressources minières comportent des risques significatifs que même une évaluation soignée alliée à l'expérience et au savoir-faire ne peut éviter. D'importants investissements doivent être effectués préalablement à l'obtention de quelques revenus provenant des opérations. Plusieurs programmes d'exploration ne mènent pas à la découverte d'une minéralisation, ou la minéralisation découverte peut ne pas être en quantité suffisante pour une exploitation profitable. Des situations inhabituelles, des feux, des conflits de travail, inondations, explosions, glissements de terrain et l'impossibilité d'obtenir de la machinerie, de l'équipement ou de la main-d'œuvre sont quelques-uns des risques encourus dans la poursuite des programmes d'exploration et de l'exploitation minière.

La viabilité commerciale de l'exploitation de tout dépôt de métaux dépend aussi de plusieurs facteurs, dont les infrastructures, la règlementation gouvernementale, les prix, les taxes et les royautés. Aucune garantie ne peut être obtenue voulant que le minerai soit découvert en quantité, qualité, volume et teneur justifiant une exploitation commerciale sur les propriétés de la Société.

Plusieurs facteurs externes influent et peuvent avoir des impacts significatifs sur les résultats de la Société et sur ses besoins en financement et capitaux. De plus, l'exploitation d'un dépôt de terres rares comporte certains risques spécifiques à cette industrie, notamment la complexité et le coût de la séparation des terres rares, la difficulté potentielle à trouver des acheteurs et le potentiel que les acheteurs développent des technologies de remplacement qui utiliseraient moins ou pas d'ETR.

14.4 Titres de propriété

Bien que la Société a pris des mesures pour vérifier la validité des titres de propriété des biens miniers où elle mène des activités de prospection et acquiert des participations, et ce en conformité avec les normes de l'industrie qui s'appliquent à la phase courante des travaux de prospection et d'évaluation, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres de propriété de la Société, car ces titres peuvent être assujettis à des accords antérieurs non enregistrés ou à des revendications des peuples autochtones, ou encore peuvent ne pas être conformes aux exigences de la réglementation.

14. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

14.5 Permis et licences

Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et des licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir aucune assurance que la Société peut obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

14.6 Réglementation environnementale et autres

Les lois, les règlements et les mesures actuelles, possibles ou futures en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et des normes environnementales sont constamment réévaluées et pourraient devenir beaucoup plus strictes, ce qui pourrait nuire sérieusement à la Société ou à son aptitude à mettre en valeur ses propriétés de façon économique. Avant que la production ne puisse débuter sur une propriété, la Société doit obtenir les approbations des autorités réglementaires et environnementales. Rien ne garantit que de telles approbations soient obtenues ou qu'elles le soient en temps opportun. Le coût lié à l'analyse des changements dans la réglementation gouvernementale pourrait réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété. La Société maintient un programme de gestion des risques environnementaux qui comprend des plans et des pratiques opérationnelles et est d'avis qu'elle est en conformité avec les lois environnementales en vigueur.

14.7 Objectifs de recherche et développement et avancement

La Société établit des objectifs et fait des déclarations publiques concernant les résultats de ses travaux de recherche et développement de son procédé de séparation ainsi que le moment prévu de ces résultats. Les résultats futurs et le calendrier des résultats, sont importants pour le succès de la Société, mais sont incertains et peuvent varier en raison de facteurs tels que les retards ou échecs dans les financements prévus de la Société, les incertitudes inhérentes au processus de recherche et développement, la dépendance à l'égard du personnel clé et d'autres facteurs. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de respecter son calendrier actuel et d'obtenir les résultats de recherche et développement souhaités.

14.8 Législation minière et règlementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations similaires visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants aux lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

Même si la Société continue de s'assurer que ses projets d'exploration obtiennent le soutien des autorités municipales concernées et d'autres intervenants, il se peut que des modifications apportées aux différentes réglementations gouvernementales affectent ses projets d'exploration. En particulier, les projets d'exploration de la Société sont situés dans la province de Québec dont certains sont situés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. La création d'un Gouvernement Régional d'Eeyou Itschee Baie-James et les modifications apportées aux différentes terres de catégorie I, II et III pourraient entraîner un effet défavorable sur l'exploration et le développement des propriétés minières de la Société.

De plus, il se peut que des débats politique et social sur la distribution de la richesse minière au Québec et ailleurs entraînent une augmentation des redevances et des impôts miniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités minières de la Société.

14. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

14.9 Risques liés aux contrôles internes

Afin de pouvoir donner une assurance raisonnable que les états financiers et la divulgation financière de la Société sont fiables, la Société a la responsabilité de concevoir et implanter des contrôles internes appropriés. Toutefois, la direction n'est pas tenue de produire une attestation au regard de l'évaluation, la conception et l'efficacité des contrôles, et n'a pas effectué une telle évaluation.

La Société a revu ses contrôles concernant la divulgation financière et a identifié certaines faiblesses qui sont dues au faible nombre d'employés dans la Société, rendant impossible une ségrégation complète des tâches qui seraient considérées incompatibles dans une société ayant un plus grand nombre d'employés. De plus, des limites inhérentes à la capacité des dirigeants de la Société à mettre en place, à coût raisonnable, des contrôles pourraient se traduire par des risques additionnels quant à la qualité, la fiabilité, la transparence et au respect des délais dans le dépôt des rapports intermédiaires, annuels et autres rapports produits en vertu des lois sur les valeurs mobilières.

Ces faiblesses dans les contrôles internes de la Société pourraient résulter en une probabilité non négligeable que des erreurs matérielles ne soient pas détectées au niveau de la divulgation financière de la Société. La direction et le conseil d'administration travaillent afin de mitiger le risque de divulgation d'erreurs importantes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que ce risque peut être réduit à une probabilité négligeable de divulgation d'erreurs importantes.

14.10 Territoires et revendications autochtones

Bien que la Société possède les droits d'explorer ses propriétés minières, elle doit tenir compte des revendications potentielles des communautés autochtones environnantes de ses propriétés. La Société s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec les communautés autochtones.

14.11 Fiscalité

Les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour pertes (« les crédits d'impôt ») sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer des administrations fiscales à la date de clôture de ses états financiers. Il existe toutefois des incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales, de même qu'en ce qui concerne le montant et le calendrier du recouvrement de ces crédits d'impôt. En conséquence, il peut y avoir une différence importante entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt à recevoir et le montant réel des crédits d'impôt reçu par suite de l'examen et par les administrations fiscales. Toutefois, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation des autorités fiscales compétentes, le montant des crédits d'impôt qui sera effectivement récupéré ou le montant à rembourser, ainsi que le calendrier de ce recouvrement ou de ce remboursement, pourraient différer sensiblement des estimations comptables, ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

14.12 Litiges

Toutes les industries, y compris l'exploration minière, sont soumises à des poursuites judiciaires qui peuvent être avec ou sans mérite. Les frais de défense et de règlement peuvent être importants, même pour des demandes qui n'ont pas de mérite. Notamment, les litiges potentiels peuvent survenir par rapport à une propriété pour laquelle la Société est dans le processus d'évaluation, en vue d'en faire l'acquisition éventuelle, et/ou détient un intérêt direct ou indirect dans l'exploration et/ou le développement.

Géoméga peut ne pas avoir d'influence sur le litige ni avoir accès aux données reliées. Dans la mesure où les litiges résultent en l'arrêt ou la réduction (temporaire ou permanente) de l'exploration et du développement d'une propriété, il pourrait y avoir un effet défavorable important sur la valeur de la Société et sur sa situation financière. Le processus judiciaire est incertain en soi, et il ne peut y avoir aucune assurance que la résolution d'une procédure judiciaire n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie futurs, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

14. RISQUES ET INCERTITUDES (SUITE)

14.13 Dépendance au personnel clé

Le développement de la Société est et continuera d'être dépendant de son habilité à attirer et retenir un personnel de gestion et d'exploration minière compétent. La Société fait face à la concurrence d'autres sociétés minières.

14.14 Prix des métaux

Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux traités. Historiquement, les prix des métaux ont largement fluctué et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu avec précision.

14.15 Compétition

L'industrie minière est intensément compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec plusieurs compagnies possédant de plus grandes ressources financières et facilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

14.16 Conflit d'intérêts

Certains administrateurs de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations peuvent occasionner des conflits d'intérêts. Les administrateurs de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils puissent avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point.

15. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des incidences sur les montants présentés aux états financiers et dans les notes afférentes. Une description complète et une présentation détaillée des principales méthodes comptables et des jugements, estimations et hypothèses utilisées par la Société sont fournies dans les états financiers consolidés annuels du 31 mai 2025, aux notes 1, 2, 3 et 4.

Les conventions comptables et les méthodes de calcul et de présentation utilisées dans la préparation des États Financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent clos le 31 mai 2024, à l'exception des nouvelles conventions comptables décrites ci-après.

15.1 Modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptées par anticipation

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers, plusieurs nouvelles interprétations et modifications des normes existantes avaient été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté par anticipation aucune de ces normes ou modifications des normes existantes.

15. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS (SUITE)

La direction s'attend à ce que toutes les prises de position pertinentes soient adoptées au cours de la première période de publication suivant leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées et qui ne sont pas présentées ci-dessous ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » afin d'améliorer la communication des performances financières. La norme IFRS 18 remplace la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Elle reprend sans modification la plupart des dispositions de la norme IAS 1. Cette nouvelle norme comptable apporte des changements importants à la structure du compte de résultat d'une entreprise, renforce la rigueur et la transparence dans la présentation des indicateurs de performance de la direction (communément appelés « indicateurs non conformes aux PCGR ») et réduit le regroupement des éléments en chiffres uniques. Les principaux impacts de cette nouvelle norme comptable sont les suivants :

- L'introduction d'un nouveau sous-total pour le « résultat d'exploitation » et l'obligation d'affecter tous les produits et charges à trois nouvelles catégories distinctes en fonction des activités principales de l'entreprise (exploitation, investissement et financement) ;
- L'obligation de publier des informations sur les indicateurs de performance de la direction (MPD) ; et
- L'ajout de nouveaux principes pour l'agrégation et la désagrégation des informations.
- La norme IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Une application anticipée est autorisée. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme IFRS n'a pas encore été déterminée, et la Société n'a pas encore décidé si elle envisagera une adoption anticipée.

15.2 Instruments financiers composés (instruments financier)

Lorsque la Société émet un instrument financier qui comprend à la fois un élément de passif et un élément de capitaux propres (par exemple, des débentures convertibles), celui-ci est classé comme un instrument financier composé en vertu de la norme IAS 32. L'élément de passif est initialement évalué à la juste valeur d'un instrument comparable sans option de conversion, en utilisant un taux d'intérêt du marché. La composante aux capitaux propres est déterminée comme étant le montant résiduel, après déduction de la juste valeur de la composante au passif du produit total. Les coûts de transaction sont affectés à chaque composante proportionnellement à leur valeur comptable initiale.

15.3 Taux d'actualisation des débentures convertibles – jugement critique

La Société a émis des débentures convertibles non garanties au cours de l'exercice, qui ont été classées comme instruments financiers composés conformément à la norme IAS 32. Le produit a été réparti entre une composante au passif et une composante aux capitaux propres représentant l'option de conversion du détenteur.

Un élément clé du jugement consistait à déterminer le taux d'actualisation approprié à appliquer pour évaluer la composante au passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt du marché de 19 %, qui représente sa meilleure estimation du taux qui s'appliquerait à un instrument d'emprunt non convertible comparable présentant des termes, un risque de crédit et des conditions de marché similaires.

- Cette estimation a nécessité un jugement important et s'est fondée sur :
- Le profil de risque de crédit de la Société en tant qu'émetteur junior dans le secteur minier et de la R&D ;
- Les données du marché pour des instruments comparables émis par des sociétés similaires cotées sur le TSXV ;
- Les écarts de rendement observés sur les dettes non garanties des émetteurs à haut risque dans des secteurs similaires.

15. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES, ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET ERREURS (SUITE)

Le taux retenu a une incidence directe sur la répartition initiale entre la dette et les capitaux propres et sur l'amortissement du passif qui en résulte sur la durée. Toute modification au taux du marché retenu aurait une incidence importante sur les états financiers.

16. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société sont la responsabilité de la direction de la Société. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes IFRS. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin d'assurer une présentation juste des états financiers à tous les égards importants.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration sur la base des estimations, jugements et hypothèses présentés par la direction et des attestations du chef de la direction et du chef des finances.

Le 19 août 2025

(s) Kiril Mugerman
Kiril Mugerman
Président et chef de la direction

(s) Mathieu Bourdeau
Mathieu Bourdeau
Chef des finances

Dirigeants

Kiril Mugerman, Président et chef de la direction
Mathieu Bourdeau, Chef des finances
Pouya Hajiani, Chef de la technologie

Administrateurs

Gilles Gingras, président du comité d'audit [1)]
Kosta Kostic [2)]
Matt Silvestro, president du comité de gouvernance [1) 2)]
Nick Nickoletopoulos [1) 2)]
Kiril Mugerman

Notes:
1) *Membre du comité d'audit*
2) *Membre du comité de gouvernance*

Siège social

75 boul. de Mortagne
Boucherville (Quebec)
J4B 6Y4
Tel.: (450) 641-5119
Website: https://www.geomega.ca

Avocats

Dentons
Place Ville-Marie, 39ème étage
Montréal, Québec
H3B 4M7

Auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l
600 rue de la Gauchetière O, Suite 2000
Montréal Québec
H3B 4L8

Agents de transfert

Computershare Inc.
1500, rue Robert-Bourassa, bureau 700
Montréal (Quebec)
H3A 3S8
Tel.: (514) 982-7888